



**LE PLU**  
**DE FORBACH**  
Plan Local d'Urbanisme

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

---

### PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Débat de juin 2023



## A - DÉFINITION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

---

## B - LE CONTEXTE LOCAL

---

## C - LES GRANDES ORIENTATIONS COMMUNALES ET LEUR TRADUCTION DANS LE P.L.U.

ORIENTATION N°1 : CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE FORBACH EN TANT QUE VILLE CENTRE DE SON AGGLOMÉRATION ET VILLE FRONTALIÈRE AU CŒUR DE L'EURODISTRICT SAAR MOSELLE

ORIENTATION N°2 : ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ AUX FORBACHOIS

ORIENTATION N°3 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LES PAYSAGES DE FORBACH

# A - DEFINITION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document intégré dans les Plans Locaux d'Urbanisme conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, et suivant les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003, de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) et de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Le PADD définit :

*1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

*2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article [L. 153-27](#).*

*(cf. article L.151-5 du Code de l'Urbanisme)*

Il traduit donc la politique municipale pour l'aménagement et l'urbanisme de Forbach.

À ce titre, les **orientations générales du PADD** doivent faire l'objet d'un **débat au sein du Conseil municipal**.

La politique communale se décline en "grandes orientations", desquelles découlent des objectifs à atteindre au travers de la mise en œuvre dans le PLU.

**Le PADD fait également référence à la notion de "développement durable"**. Ce principe est issu du Sommet de Rio de juin 1992, et a été, depuis, largement retranscrit en droit français (*loi Pasqua sur l'aménagement du territoire, loi Voynet, loi Chevènement, loi S.R.U., loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et loi portant Engagement National pour l'Environnement*).

Le principe fondamental du développement durable est de satisfaire les besoins des populations actuelles, sans obérer ceux des générations futures, que cela soit au niveau du développement économique, du social, de la santé publique (principe de précaution ...), et de l'environnement urbain et naturel.

**Le Plan Local d'Urbanisme est, au niveau local, un instrument transversal permettant d'agir sur plusieurs de ces thèmes.**

Le PADD doit traduire, dans le Plan Local d'Urbanisme, les orientations politiques d'aménagement et de développement de la commune de Forbach, ainsi que les projets prévus.

## B - LE CONTEXTE LOCAL

Le territoire de la commune de Forbach est actuellement couvert par un **Plan Local d'Urbanisme**, approuvé le 19 décembre 2003. Le PLU a été modifié à sept reprises (en 2005, 2007, 2009, 2011, 2012, 2016 et 2018) et mis à jour à 6 reprises (en 2005, 2013, 2014 et 2017).

La municipalité de Forbach a ressenti le besoin de retravailler et d'adapter son document d'urbanisme afin de **mener une réflexion sur l'avenir de la ville**. Elle a donc pris la décision de réviser son document d'urbanisme afin de mener une réflexion globale portant sur l'ensemble du territoire, l'organisation de l'espace, mais aussi au regard de plusieurs enjeux (démographiques, économiques, environnementaux et énergétiques, développement raisonné du tissu urbain, qualité de l'urbanisation, du cadre de vie et du patrimoine bâti...), d'autant plus que le contexte local, les projets communaux et supra-communaux évoluent.

Le futur document d'urbanisme devra répondre **aux objectifs de prise en compte de l'environnement** et des notions de **développement durable, de renouvellement urbain, de mixité sociale et diversification de l'offre de logements**, mais également être conforme aux récentes évolutions législatives et réglementaires.

En effet, la révision du PLU permettra à la commune de se doter d'un **outil adapté pour maîtriser et organiser son développement futur**, qui sera orienté vers **la reconversion urbaine et l'amélioration du cadre de vie des habitants** (équipements et services publics, paysage urbain, ...), intégrant la requalification des quartiers du Wiesberg et de Bellevue et les orientations du dispositif Action Cœur de ville portant sur le centre-ville forbachois.

En outre, la commune souhaite également disposer d'un document d'urbanisme compatible avec le **SCoT Val de Rosselle, et avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France**.

Il devra aussi être conforme à la loi Grenelle II portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 et à la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, ainsi qu'à la réforme du Code de l'Urbanisme (2016).

**Par délibération du 04 décembre 2020**, le Conseil Municipal de Forbach a décidé de prescrire **la révision du Plan Local d'Urbanisme** sur l'ensemble du territoire communal, conformément au Code de l'Urbanisme.

Cette délibération précise également les **modalités de concertation avec la population**.

Les études ont débuté en septembre 2021.

Les **raisons qui ont motivé la révision du PLU** s'accompagnent :

- de la volonté **d'associer la population** à la réflexion sur le PLU, sur les orientations du projet communal et ses moyens d'actions ;
- de la prise en compte des **diverses contraintes qui affectent le territoire communal** (plan de prévention des risques, servitudes d'utilité publique, contraintes réglementaires, contraintes naturelles, ...) et qui conditionnent les possibilités d'urbanisation.

## C - LES GRANDES ORIENTATIONS COMMUNALES ET LEUR TRADUCTION DANS LE P.L.U.

Forbach est une ville qui dispose d'atouts géographiques indéniables, en tant que ville frontalière au cœur de l'Eurodistrict SaarMoselle et ville centre de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France qui compte plus de 77 000 habitants

Elle dispose d'infrastructures de desserte importantes comme l'A320 et la gare TGV, mais bénéficie également de la proximité de l'A4 à Freyming-Merlebach ou encore de l'A6 en Allemagne.

Elle joue le rôle d'une double centralité :

- Centralité économique avec des secteurs de concentration de l'emploi comme le centre-ville ou encore l'Eurozone Forbach-Nord et le Technopôle Forbach-Sud,
- Et Centralité commerciale composée de 4 pôles : la zone Europe, la zone d'activités du Wiesberg, la zone de Forbach Est et le centre-ville pour lequel la commune est engagée dans un dispositif Cœur de Ville.

Forbach est également identifiée comme une ville à haut niveau d'équipements qui participent au rayonnement de la ville :

- Les équipements scolaires permettent un parcours scolaire complet sur la commune, de la maternelle aux études après Bac,
- Les équipements sportifs permettent d'y pratiquer presque tous les sports,
- Les équipements culturels comme la Médiathèque, la Syna, le cinéma, le conservatoire...
- L'offre d'équipements de santé est également importante.

Elle dispose d'un patrimoine archéologique, historique, militaire et architectural riche, marqué par l'Histoire de la ville et des espaces naturels

qui concentrent la biodiversité (zones boisées, zones humides...), identifiés, préservés, voire déjà mis en valeur comme le parc du Schlossberg.

Des risques naturels et technologiques sont identifiés sur le ban communal, mais restent relativement peu contraignants pour le développement de la ville

**La commune se doit aussi d'assurer la compatibilité de son PLU avec tous les schémas et plans supra-communaux**, principalement le **SCoT Val de Rosselle** (production de logements, modération de la consommation de l'espace, déplacements, zones d'activités, préservation et renforcement de la trame verte et bleue ...), le **SDAGE** du bassin Rhin-Meuse et le **SAGE** du bassin houiller (protection des zones humides, prise en compte du risque d'inondation...) et le **PLH de la CAPFT** (production de logements, logements sociaux, typologies ...).

Trois enjeux majeurs sont identifiés au travers de la révision du PLU :

- Permettre à Forbach de maintenir son rôle de ville centre et conforter son attractivité et son rayonnement ;
- Veiller au maintien du cadre de vie de ses habitants au travers des thématiques de l'habitat, des mobilités, des loisirs et de l'offre en équipements et services ;
- Préserver l'environnement, la biodiversité et les paysages forbachois.

## C - LES GRANDES ORIENTATIONS COMMUNALES ET LEUR TRADUCTION DANS LE P.L.U.

C'est sur la base du diagnostic réalisé dans le cadre du PLU, des enjeux et des objectifs principaux en termes d'aménagement du territoire et de politique communale ont été définis, et un projet a été élaboré.

La commune a donc défini **trois orientations majeures** en matière d'urbanisation et d'aménagement de son territoire, qui forment le PADD :

- **Orientation n°1** : Conforter l'attractivité et le rayonnement de Forbach en tant que ville centre de son agglomération et ville frontalière au cœur de l'Eurodistrict Saar Moselle
- **Orientation n°2** : Assurer un cadre de vie de qualité aux Forbachoisis
- **Orientation n°3** : Préserver l'environnement naturel et les paysages de Forbach

Les **grandes orientations du projet communal** sont déclinées dans les tableaux ci-après sous forme d'objectifs à atteindre.

Cette démarche permet d'orienter l'élaboration des pièces réglementaire du PLU (règlement graphique, orientations d'aménagement et de programmation, règlement écrit).

Les orientations générales du PADD de Forbach font également l'objet d'une représentation schématique (*cf. cartes ci-après*).

ORIENTATION GÉNÉRALE N°1 :

**CONFORTER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DE FORBACH EN TANT QUE VILLE CENTRE DE SON AGGLOMERATION ET VILLE FRONTALIERE AU CŒUR DE L'EURODISTRICT SAARMOSELLE**

*L'attractivité du territoire et son rayonnement, qui reposent actuellement à la fois sur un socle économique solide et une stabilité démographique, sont à conforter, en permettant l'accueil de nouveaux habitants, en maintenant le haut niveau de services et d'équipements, en pérennisant l'ancrage de l'activité locale et en maintenant la bonne accessibilité du territoire.*

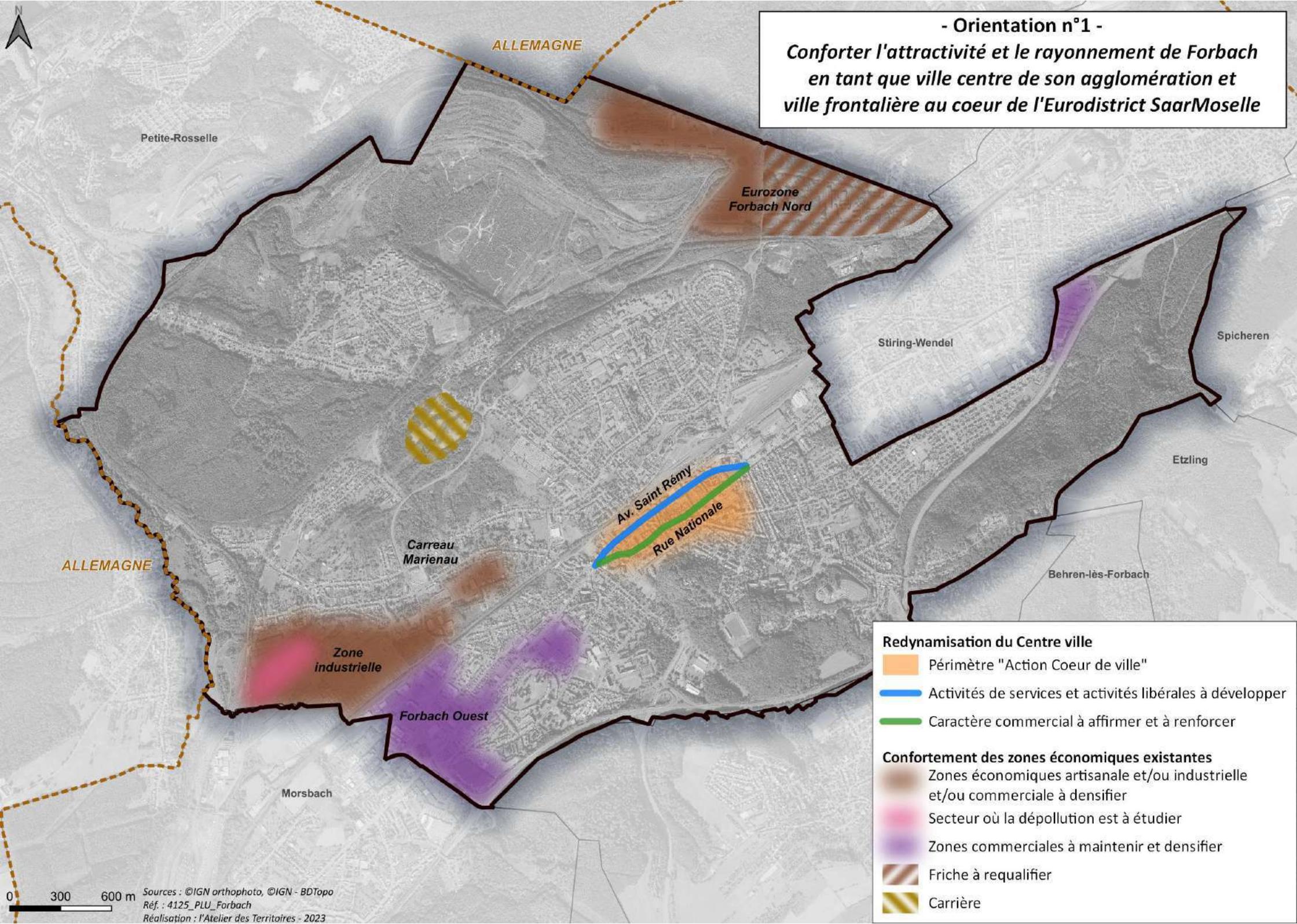
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS DÉTAILLÉS
	<p>L'attractivité et le rayonnement de Forbach se mesurent tout d'abord au travers de son dynamisme économique et commercial. Forbach constitue une triple centralité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centralité économique avec des secteurs de concentration de l'emploi comme l'Eurozone Forbach-Nord ou le Technopôle Forbach-Sud,</li> <li>• Centralité commerciale composée de 4 pôles principaux : la zone Europe, la zone d'activités du Wiesberg, la zone de Forbach-Est et le centre-ville pour lequel la commune est engagée dans un dispositif Cœur de Ville,</li> <li>• Centralité culturelle par le niveau d'équipements qu'elle accueille sur son territoire.</li> </ul>
<p><b>1.1. Poursuivre la redynamisation engagée du centre-ville</b></p>	<p>La commune de Forbach est engagée dans une démarche <b>Action Cœur de ville</b>. En 2020, le centre-ville de Forbach comptait 80 cellules commerciales vacantes, en 2023, 64 sont recensées. Une taxe sur les friches commerciales a été mise en place. Plusieurs actions ont déjà été menées, comme celles en faveur de la redynamisation du marché de Noël.</p> <p>Le PLU doit intégrer les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une <b>complémentarité</b> entre l'Avenue Saint-Rémy, plutôt destinée à l'accueil d'activités de services ou d'activités libérales (de santé notamment), et la rue Nationale dont le caractère commercial doit être affirmé et renforcé.</li> <li>• Le centre-ville doit pouvoir <b>enrichir la gamme de commerces</b> en accueillant des commerces inexistantes actuellement (fromager, poissonnier, caviste...). La dynamisation du centre-ville passe aussi par une réorganisation du marché hebdomadaire et la mise en place d'un marché des saveurs afin d'attirer de nouveaux consommateurs, des consommateurs locaux (de Forbach et de l'agglomération) ainsi que des consommateurs frontaliers issus de la Grande Région (Sarrois voire Luxembourgeois).</li> </ul>

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS DÉTAILLÉS
<p>1.2. Conforter les zones commerciales existantes</p>	<p>La commune de Forbach dispose de plusieurs pôles commerciaux très attractifs, dont l'offre marchande est complémentaire de celle de son centre-ville. Au travers de son PLU, la commune de Forbach souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre le <b>maintien de ces zones</b>, l'accueil de nouveaux commerces sur les emprises encore libres et le renouvellement de l'offre commerciale. Il s'agira ainsi de maîtriser leur développement par une densification et une compacité des zones existantes.</li> <li>• Veiller à la <b>qualité paysagère, architecturale et urbaine de l'implantation de ces commerces</b> en mettant en place un Règlement Local de Publicité (RLP) et des règles écrites au niveau de son PLU notamment en matière de paysagement des espaces de stationnement.</li> </ul>
<p>1.3. Maintenir et conforter les secteurs d'activités existants sur la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir au devenir des terrains pollués de la zone industrielle de Forbach Ouest.</li> <li>• Pour la <b>zone du carreau de Marienau</b>, au cœur de la ville, veiller à la compatibilité des installations futures avec son environnement résidentiel.</li> <li>• Créer un <b>espace de développement pour les Startup</b> dans l'espace dédié au coworking de la Turbine, situé en face de la gare.</li> <li>• Mettre en place des règles au niveau du PLU <b>permettant le comblement des quelques dents creuses</b> au cœur de ces zones d'activités existantes, en poursuivant l'accueil de nouvelles entreprises ou sociétés, étrangères notamment.</li> <li>• Inscrire au PLU la volonté de <b>requalifier la Friche Simon 1&amp;2</b>.</li> <li>• Permettre l'extension des activités d'extraction de la <b>carrière existante</b>.</li> </ul>
<p>La commune de Forbach est incluse dans le périmètre du SCoT Val de Rosselle et couverte par le PLH de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France. La qualité de son parc de logements est également nécessaire au maintien de son attractivité en tant que ville centre de son agglomération. La mise en œuvre du PLU devra permettre à la collectivité d'atteindre un objectif de croissance démographique d'environ 2% dans les 12 prochaines années.</p>	
<p>1.4. Améliorer la qualité du parc de logements existants pour assurer l'attractivité de la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre la réalisation <b>de projets d'aménagement et de constructions qui intègrent le besoin en habitat individuel recensé sur la commune</b>, pour permettre à la ville d'équilibrer davantage son parc de logements, majoritairement tourné vers le logement collectif actuellement. Cet objectif permettra de renforcer la mixité sociale à l'échelle communale et de favoriser le parcours résidentiel sur la ville.</li> <li>• Intégrer également <b>les besoins en logements</b> de plus petite taille manquant sur le territoire ou <b>le logement destiné aux seniors ou aux étudiants</b>.</li> <li>• Pour lutter contre la vacance :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ En collaboration avec Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, <b>poursuivre la mise en œuvre des outils tels que les OPAH, notamment pour les copropriétés dégradées, afin de favoriser la réalisation de travaux</b></li> </ul> </li> </ul>

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS DÉTAILLÉS
	<p><b>d'amélioration du parc privé.</b> Mais aussi en menant à bien l'<b>Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)</b> sur le centre-ville dans le cadre d'Action Cœur de Ville ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ En partenariat également avec les bailleurs sociaux, veiller à la <b>remise à niveau thermique et énergétique du parc existant afin qu'il présente un bon niveau d'habitabilité, sans perdre sa vocation sociale ;</b></li> <li>◆ Permettre <b>au travers du PLU, la requalification des quartiers du Wiesberg et de Bellevue.</b></li> </ul>
<p>L'attractivité de Forbach doit également se jouer au travers de son niveau d'équipements et de services offerts à la population en tant que de ville centre de son agglomération</p>	
<p><b>1.5. Maintenir le niveau d'équipements et de services sur la ville</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En matière de <b>soins et de santé</b>, la commune souhaite tout d'abord <b>compléter l'offre de soins existante</b> par l'accueil d'un groupement de soins immédiats, mais aussi <b>inciter et faciliter l'installation de praticiens libéraux</b>, notamment en centre-ville, avenue Saint-Rémy, en mettant en place des aides financières incitatives.</li> <li>• En matière <b>d'équipements sportifs</b>, le territoire dispose d'équipements en nombre suffisant. Le territoire est d'ailleurs labellisé Terres de jeux 2024 pour la natation olympique et paralympique, pour les épreuves d'athlétisme avec le stade du Schlossberg et pour les épreuves de tennis de table avec le COSEC du Wiesberg. Dans le cadre de son projet urbain, il s'agit pour la municipalité de <b>maintenir son niveau d'équipements actuels</b> en poursuivant leur entretien et leur mise aux normes.</li> <li>• La commune joue également un <b>rôle de centralité culturelle</b>. Elle souhaite au travers de son projet de développement : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Tout d'abord, compléter son offre déjà très riche par la <b>création d'un espace des cultures nouvelles</b> dans l'ancien conservatoire,</li> <li>◆ Mais aussi <b>faciliter l'accessibilité à ces espaces culturels</b>, notamment ceux concentrés au centre-ville (le cinéma, le Carreau, la Syna) et veiller à la qualité des espaces publics qui les accompagnent.</li> </ul> </li> </ul>
<p>La commune de Forbach dispose d'infrastructures de desserte importantes comme l'A320 et la gare TGV. Elle dispose également de la proximité de l'A4 à Freyming-Merlebach et de l'A6 en Allemagne.</p>	
<p><b>1.6. Maintenir le bon niveau de desserte de la ville</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre la réflexion sur l'utilisation de la <b>double voie électrifiée qui relie Sarrebruck au Luxembourg par les voyageurs</b> qui aujourd'hui n'est utilisée que par le fret, afin de favoriser les liaisons pendulaires vers le Luxembourg notamment.</li> <li>• Intégrer à la réflexion du PLU <b>les connexions « mobilité douce » avec le territoire frontalier voisin</b> en intégrant le schéma de développement communautaire des pistes cyclables et les projets à l'échelle de l'Eurodistrict SaarMoselle.</li> </ul>

**- Orientation n°1 -**

**Conforter l'attractivité et le rayonnement de Forbach en tant que ville centre de son agglomération et ville frontalière au coeur de l'Eurodistrict SaarMoselle**

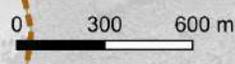


**Redynamisation du Centre ville**

-  Périmètre "Action Coeur de ville"
-  Activités de services et activités libérales à développer
-  Caractère commercial à affirmer et à renforcer

**Confortement des zones économiques existantes**

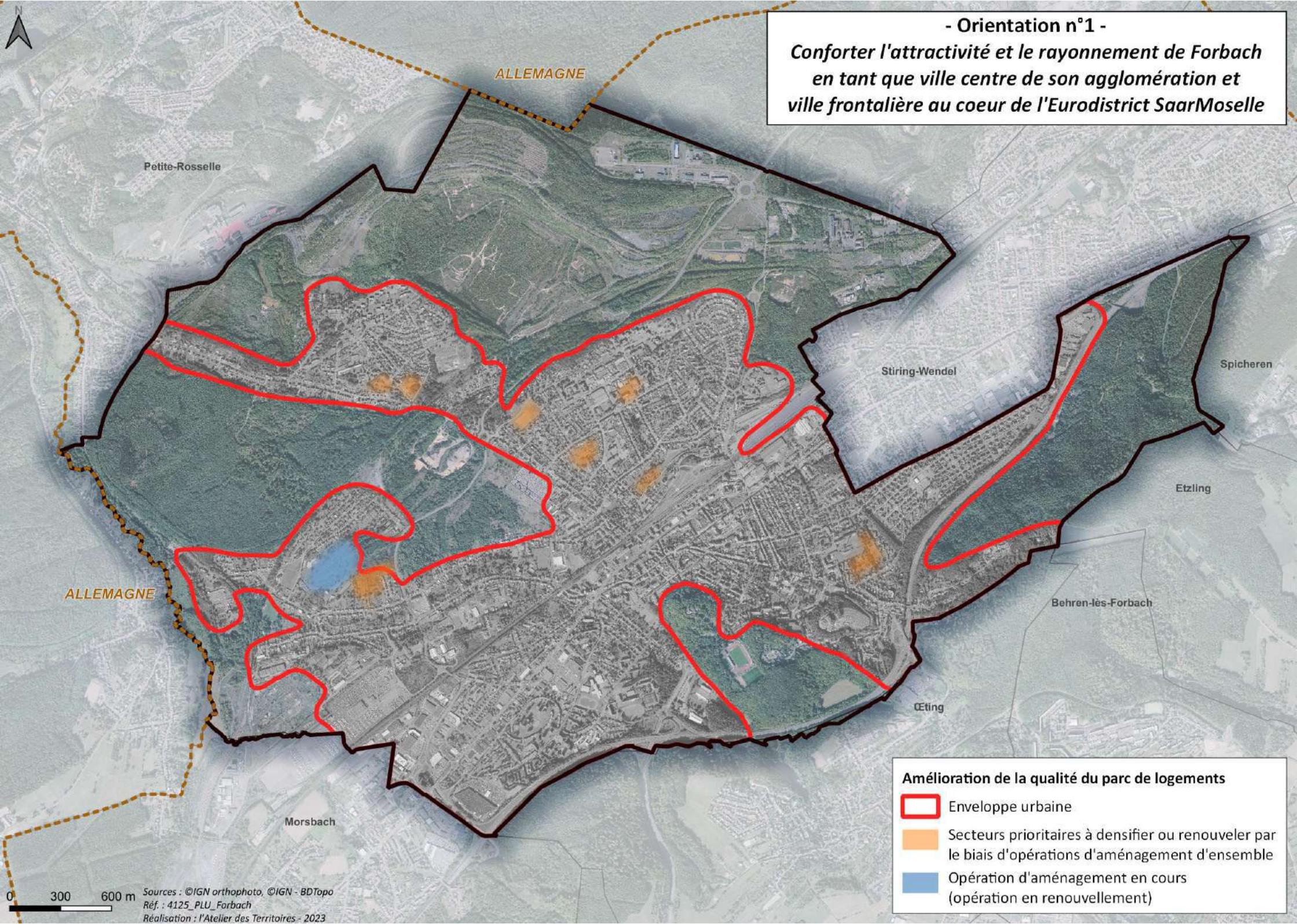
-  Zones économiques artisanale et/ou industrielle et/ou commerciale à densifier
-  Secteur où la dépollution est à étudier
-  Zones commerciales à maintenir et densifier
-  Friche à requalifier
-  Carrière



Sources : ©IGN orthophoto, ©IGN - BDTopo  
Réf : 4125\_PLU\_Forbach  
Réalisation : l'Atelier des Territoires - 2023

- Orientation n°1 -

*Conforter l'attractivité et le rayonnement de Forbach en tant que ville centre de son agglomération et ville frontalière au coeur de l'Eurodistrict SaarMoselle*



**Amélioration de la qualité du parc de logements**

-  Enveloppe urbaine
-  Secteurs prioritaires à densifier ou renouveler par le biais d'opérations d'aménagement d'ensemble
-  Opération d'aménagement en cours (opération en renouvellement)

## ORIENTATION GÉNÉRALE N°2 :

### ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITE AUX FORBACHOIS

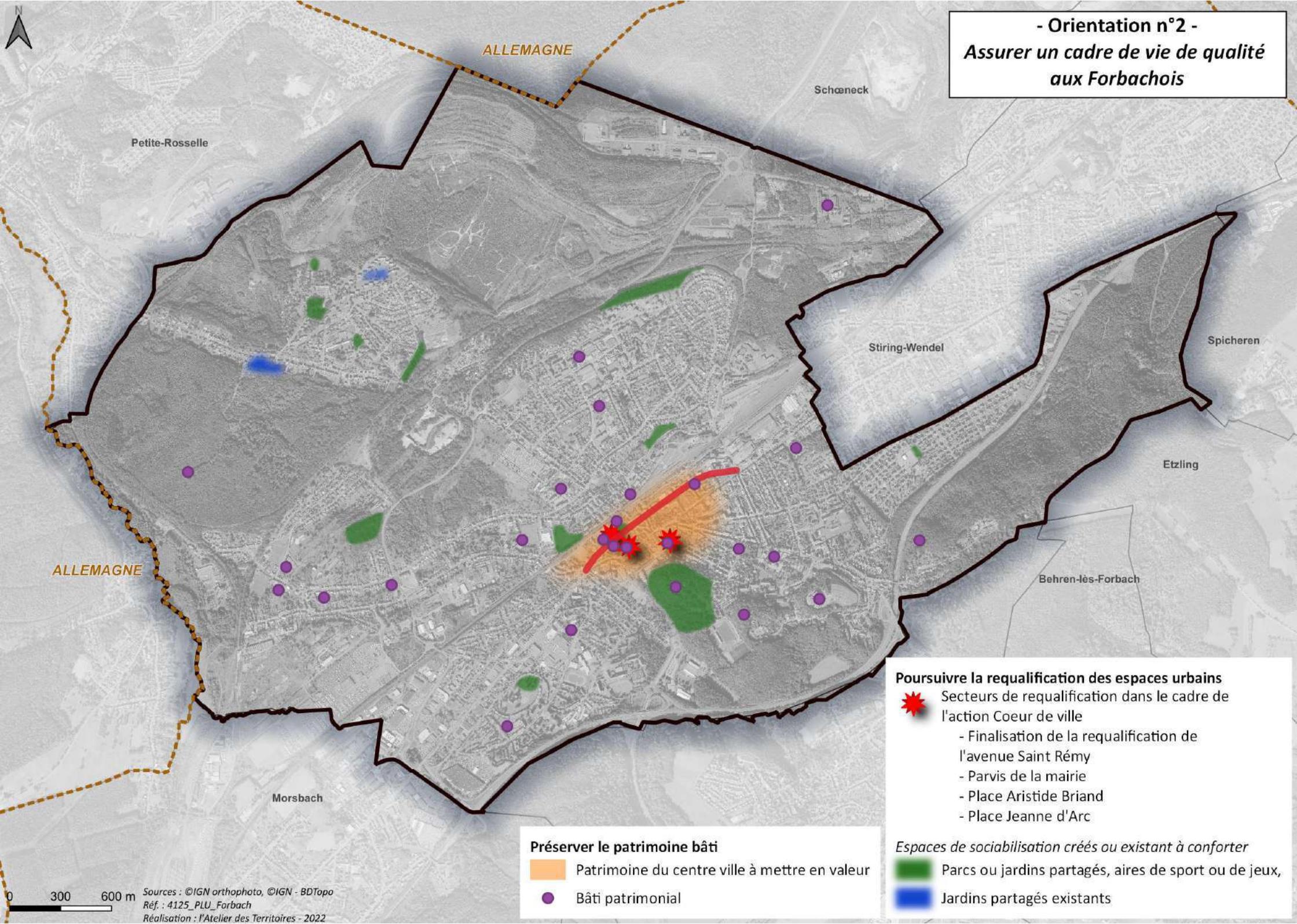
Par sa genèse, la ville de Forbach présente une polycentralité qui reste encore aujourd’hui observable dans la répartition des équipements scolaires et sportifs, la répartition des services et commerces de proximité dans la ville. Afin de favoriser la qualité de vie des Forbachoises, le projet de développement et d’aménagement doit prendre en compte cette caractéristique locale.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS DÉTAILLÉS
	Afin de favoriser la qualité de vie, dans chacun de ces quartiers, la municipalité souhaite tout d’abord agir sur les mobilités.
2.1. Améliorer les mobilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer et mettre en valeur les déplacements doux</b> en fonction des possibilités.</li> <li>• <b>Sécuriser les flux de circulation à proximité des écoles.</b></li> <li>• <b>Promouvoir le covoiturage</b> par la création d’un parking de co-voiturage.</li> <li>• <b>Compléter l’offre en stationnement vélos</b> à proximité des commerces et des équipements publics.</li> <li>• <b>Favoriser le recours au transport en commun</b>, notamment en lien avec les enjeux d’urbanisation.</li> <li>• <b>Inciter</b> dans les nouvelles opérations d’aménagement à <b>l’installation de bornes de recharge de voitures électriques.</b></li> </ul>
	La production d’une ville agréable à vivre pour ses habitants passe aussi par la promotion d’un urbanisme de projet, qui permet d’offrir une qualité architecturale et d’usage des espaces, et d’assurer une bonne intégration des nouvelles constructions dans leur environnement, en s’appuyant sur des formes urbaines respectueuses des qualités patrimoniales et des identités des quartiers.
2.2. Préserver le patrimoine très riche de Forbach	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Encadrer réglementairement les opérations de rénovation du bâti ancien et de centre-ville ou de démolition/reconstruction</b>, afin de participer au traitement de la vacance et à la réhabilitation des secteurs bâtis dégradés.</li> <li>• En identifiant, préservant et mettant en valeur le <b>patrimoine architectural</b> (façades remarquables), et les <b>éléments du patrimoine local et historique</b>. <i>Ex. : pour les façades remarquables retenues : vigilance vis-à-vis de travaux d’entretien, de rénovation ou pour l’implantation ou la transformation de commerces (pouvant être de nature à les dénaturer – en lien avec le Règlement Local de Publicité)</i></li> </ul>

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS DÉTAILLÉS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par la mise en valeur du bâti patrimonial, au travers de la signalétique, de l'illumination et de la mise en place d'un jalonnement informatif.</li> </ul>
<p>2.3. Veiller à une urbanisation future de qualité soucieuse de son environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à assurer l'intégration architecturale et paysagère des futures constructions (cf. règlement, orientations d'aménagement et de programmation ...), mais aussi à celle des espaces non bâtis (voiries, stationnement, zones de stockage, espaces libres ...).</li> <li>• Mettre en place des règles sur les clôtures dans les différents quartiers de la ville pour y garantir la qualité de vie et le respect du « bien vivre ensemble ».</li> </ul>
<p>2.4. Poursuivre la requalification des espaces urbains</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la requalification de l'avenue Saint-Rémy avec la rénovation de la voirie et de ses trottoirs, la mise en place d'une bande cyclable, d'un nouveau mobilier urbain et sa végétalisation.</li> <li>• Dans le cadre de l'amélioration de l'image du centre-ville, trois sites à requalifier ont été identifiés : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La place Aristide Briand ;</li> <li>◆ La transformation du parvis de la mairie en parc, en intégrant à cette requalification le parking Jean-Éric Bousch et l'espace Barabino ;</li> <li>◆ La place Jeanne d'Arc et l'espace vert près de l'église Saint Rémy à proximité des écoles du centre-ville.</li> </ul> </li> <li>• Poursuivre les travaux de rénovation des voiries intégrées au plan pluri-annuel de rénovation pour répondre au besoin d'entretien des 84 km de voiries forbachoises, parfois très dégradées.</li> <li>• Étudier également l'emprise laissée libre par la cessation d'activité ou la relocalisation d'équipements publics ou collectifs.</li> </ul>

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS DÉTAILLÉS
	<p>La ville de Forbach est identifiée comme une ville à haut niveau d'équipements qui participe au rayonnement de la ville au travers de ses équipements scolaires qui permettent un parcours scolaire complet sur la commune, de la maternelle aux études après Bac, ses équipements sportifs permettent d'y pratiquer presque tous les sports et son offre d'équipements de santé présente sur le territoire. La qualité de vie des habitants passe aussi par le maintien des équipements et services de proximité et le développement des loisirs sur la commune afin de répondre aux attentes des habitants et usagers.</p> <p>Composante essentielle du territoire, la nature en ville et les espaces de convivialité (places, square, etc.) contribuent au bien-être des habitants à travers des espaces calmes et de respiration, de loisirs et de récréation permettant une meilleure acceptabilité de la densité urbaine.</p> <p>Elle a une dimension sociale pour l'ensemble de la population en tant que support de cohésion sociale en favorisant les rencontres et joue un rôle essentiel sur le plan environnemental (îlot de fraîcheur, etc.). Il s'agit donc de développer la nature en ville sous toutes ses formes, comme support d'aménités urbaines.</p>
<p>2.4. Développer l'offre de loisirs et notamment les espaces d'agrément dans la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les <b>travaux de renouvellement des aires de jeux</b> sur les différents quartiers, prévus dans le cadre du plan pluri-annuel.</li> <li>• Développer les <b>promenades, chemins de randonnées et de cyclotourisme sur le site de l'ancienne carrière.</b></li> <li>• Créer des <b>espaces de sociabilisation (ou des coins nature en ville)</b>, dont le besoin est justifié par la densité de population très élevée sur Forbach (plus de 1300 hab/km<sup>2</sup>).</li> <li>• Créer des <b>nouveaux secteurs de jardins partagés.</b></li> </ul>
<p>2.5. Améliorer la desserte de la ville en communication numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'<b>accès au très haut-débit</b> (fibre optique) à tous les habitants. En janvier 2023, 6,5 % des foyers forbachois ne sont pas encore raccordés à la fibre.</li> </ul>
<p>2.6. Soutenir et entretenir l'offre en équipements et services à la population de manière à répondre aux besoins des habitants (actuels et futurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir au <b>développement et au réaménagement d'équipements publics</b> en lien avec l'évolution démographique future, afin de répondre aux besoins, notamment dans le domaine de l'enseignement (rénovation des équipements scolaires, accès PMR notamment...).</li> <li>• Programmer la <b>réorganisation, relocalisation voire mutualisation de certains services et équipements publics</b> et la <b>reconversion future de certains sites</b>, comme la relocalisation de la crèche de Bellevue par exemple.</li> <li>• Engager un <b>programme de rénovation et de mise aux normes des équipements publics communaux.</b></li> <li>• Créer de <b>nouveaux équipements nécessaires à la vie dans les quartiers</b> (Groupement médical de soins intensifs pour compléter l'offre de soins sur la ville, Maison France service par exemple ...).</li> </ul>

**- Orientation n°2 -  
Assurer un cadre de vie de qualité  
aux Forbachoïses**



- Poursuivre la requalification des espaces urbains**
-  Secteurs de requalification dans le cadre de l'action Coeur de ville
    - Finalisation de la requalification de l'avenue Saint Rémy
    - Parvis de la mairie
    - Place Aristide Briand
    - Place Jeanne d'Arc
- Espaces de sociabilisation créés ou existant à conforter*
-  Parcs ou jardins partagés, aires de sport ou de jeux,
  -  Jardins partagés existants

- Préserver le patrimoine bâti**
-  Patrimoine du centre ville à mettre en valeur
  -  Bâti patrimonial

**ORIENTATION GÉNÉRALE N°3 :**

**PRESERVER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LES PAYSAGES DE FORBACH**

*Il s'agira de préserver les réservoirs de biodiversité qui ceinturent la trame bâtie de Forbach, mais aussi de conforter la nature en ville qui répond aux objectifs de protection de la biodiversité, mais apporte aussi de nombreux bénéfices : amélioration du cadre de vie et paysager, réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain, filtre de la pollution de l'air et du sol, espaces de détente, etc.*

*Le confortement de la nature en ville passe ainsi par une réflexion sur l'équilibre à trouver entre densification du tissu bâti, notamment des cœurs d'îlot et des dents creuses et maintien de ces espaces qui jouent le rôle de poumons verts nécessaires à la qualité de vie.*

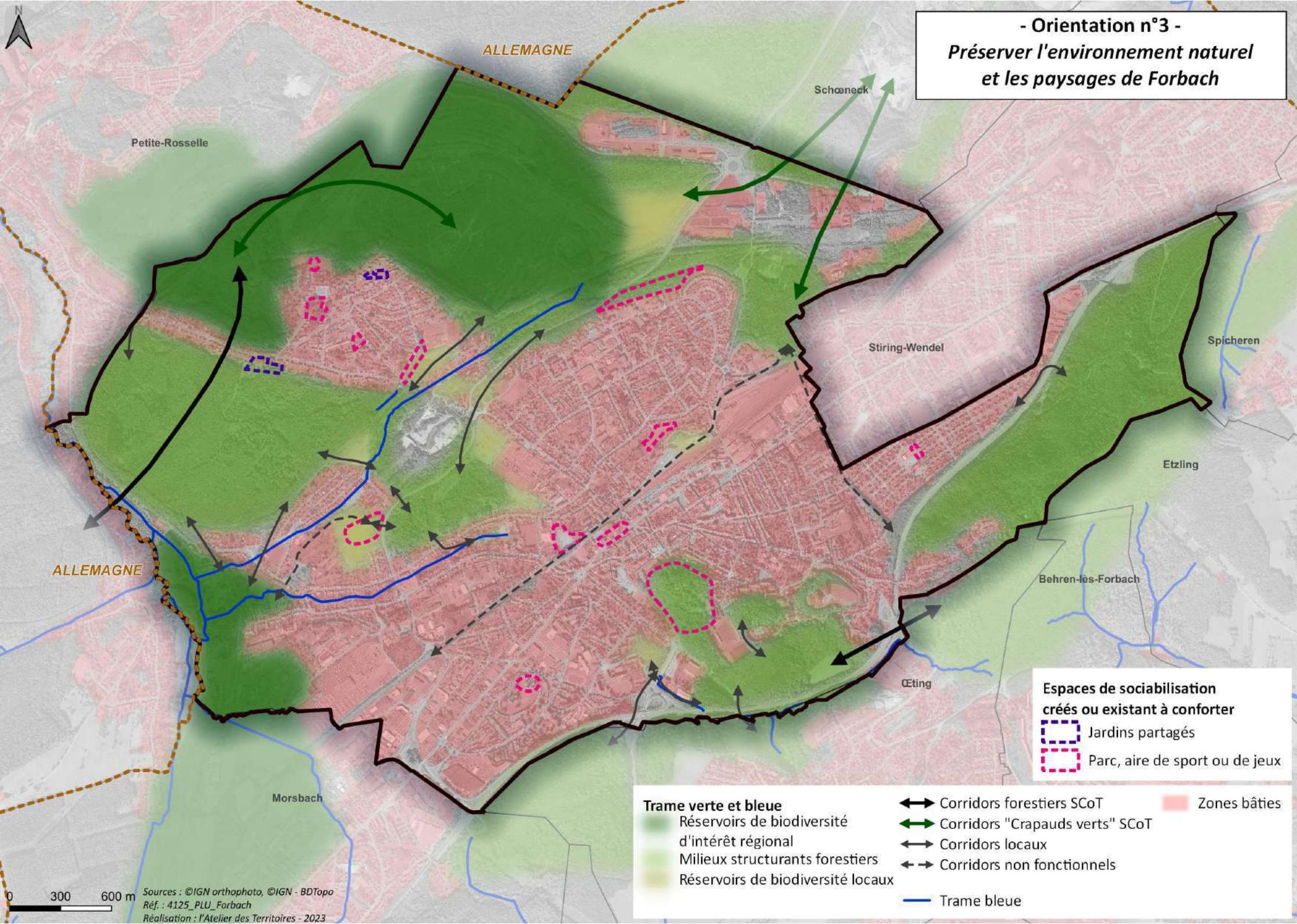
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS DÉTAILLÉS
Au travers de l'identification de sa trame verte et bleue, la municipalité a cherché à faire de cette dernière un élément fondateur de son projet.	
<p><b>3.1. Préserver voire renforcer la Trame Verte et Bleue sur le territoire communal</b></p>	<p>La préservation et le renforcement de la TVB passent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La <b>mise en place de nouveaux espaces de natures en ville.</b></li> <li>• La <b>préservation des réservoirs de biodiversité déjà identifiés</b>, notamment les espaces boisés qui ceinturent la trame bâtie de Forbach et n'y autoriser que les activités compatibles.</li> <li>• La <b>protection des éléments naturels ordinaires à une échelle fine</b> et notamment certains cœurs d'îlots verts qui correspondent également à des îlots de fraîcheur urbains et à des zones de calme.</li> <li>• La <b>création de liaisons vertes</b>, notamment en reconquérant et végétalisant les espaces publics ou les espaces délaissés. <b>Ces éléments doivent concourir à rendre l'accès à la nature, une aménité courante et de proximité.</b></li> </ul>
<p><b>3.2. Modérer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour atteindre une gestion économe et une optimisation du capital foncier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis</b>, réalisée conformément à l'alinéa 2° de l'article R.151-1 du Code de l'Urbanisme indique que la commune de Forbach dispose d'un <b>potentiel foncier suffisant</b> qui peut lui permettre une gestion économe de ses ressources (espaces naturels), par un recentrage de l'urbanisation sur la ville constituée et une recherche de cohérence entre développement urbain, mobilités, équipements. Ainsi, la remise sur le marché de logements vacants, l'urbanisation de dents creuses et de certains cœurs d'îlot ainsi que des opérations d'urbanisation en renouvellement lui permettront de répondre à son besoin de logements, en cohérence avec son ambition démographique d'augmentation de 2% de population sur les 12 prochaines années.</li> </ul>

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS DÉTAILLÉS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La consommation d’espaces agricoles, naturels et forestiers s’est élevée à 14 ha entre 2011 et 2021 (hors parc photovoltaïque).</b> Ainsi la commune s’inscrira dans un <b>objectif de réduction de 50 % de sa consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers</b> au travers du PLU.</li> </ul>
<p><b>3.3. Améliorer la qualité des paysages forbachois</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En <b>préservant et mettant en valeur les espaces verts, plantations et jardins les plus intéressants</b> situés dans la ville.</li> <li>• En <b>plantant des essences en prévision des effets du changement climatique</b> (<i>essences adaptées au stress hydrique notamment...</i>).</li> <li>• En <b>mettant en place un guide à destination des habitants sur le maintien de la biodiversité dans les jardins.</b></li> <li>• En <b>améliorant l’intégration paysagère des panneaux publicitaires</b> par la mise en place <b>d’un Règlement Local de Publicité.</b> <i>L’amélioration du paysage urbain passe aussi par la gestion de l’affichage publicitaire en centre-ville et le long des grands axes traversants. C’est pourquoi la ville engage la révision du Règlement Local de Publicité, de manière à définir des règles locales concernant les publicités et les enseignes.</i></li> <li>• <b>En veillant à assurer l’intégration architecturale et paysagère des futures constructions,</b> dans les différentes zones de la ville et encadrer l’aménagement urbain dans les nouveaux secteurs à urbaniser, à requalifier ou à reconverter : création d’espaces publics, végétalisation des voiries, des espaces de stationnement, des espaces non bâtis sur les parcelles et définir des critères de végétalisation pour tout projet de réhabilitation et de construction.</li> <li>• <b>En poursuivant la lutte contre les dépôts sauvages.</b></li> </ul>
<p>La commune est particulièrement concernée par l’enjeu de préservation et de gestion des eaux sur son ban communal. Elle est couverte par le SAGE du bassin Houiller.</p>	
<p><b>3.4. Assurer la préservation et la gestion de la ressource « eau »</b></p>	<p>La municipalité souhaite établir un projet de développement qui permette :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de développer <b>une gestion intégrée des eaux usées et pluviales</b> dès l’amont des projets pour en limiter les impacts.</li> <li>• de prendre en compte <b>les capacités d’approvisionnement en eau potable et de mise à niveau des équipements d’assainissement.</b></li> <li>• d’intégrer la <b>problématique liée aux eaux pluviales</b> (mesures restrictives sur les secteurs sensibles, etc.).</li> <li>• <b>de préserver du développement urbain et de l’imperméabilisation des sols les zones humides et abords des cours d’eau,</b> indispensables à la gestion des eaux de ruissellement, pour maintenir leur fonctionnalité et assurer leur gestion.</li> </ul>

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS DÉTAILLÉS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de proposer des <b>solutions pérennes pour l'assainissement</b> en maîtrisant les pollutions liées aux rejets domestiques, urbains et industriels afin d'améliorer la qualité de l'eau et d'assurer les besoins des différents usages.</li> </ul> <p>Elle souhaite également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudier les possibilités de <b>désimperméabilisation des sols</b>, notamment sur les zones de parkings bitumés et les cours d'école.</li> <li>• Mettre en place des dispositions réglementaires <b>permettant de limiter l'imperméabilisation des sols dans le cadre des projets d'aménagement ou de construction.</b></li> </ul>
<p>Le ban communal de Forbach est concerné par plusieurs contraintes environnementales, aléas et risques naturels et anthropiques qu'il convient de prendre en compte dans son projet de développement et d'aménagement. L'objectif est également de réduire l'exposition des habitants, actuels et futurs, aux risques et nuisances.</p>	
<p><b>3.5. Limiter l'exposition des la population aux risques, contraintes et nuisances</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En prenant en compte le <b>risque naturel principal : inondations</b> (cf. Plan de Prévention du Risque "inondations").</li> <li>• En prenant en compte le <b>risque de remontées de nappe.</b></li> <li>• En prenant en compte les <b>principaux risques et nuisances liés aux activités humaines</b> dans les choix d'urbanisation ou d'implantations d'activités ou d'équipements publics nouveaux :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <b>infrastructures et activités économiques bruyantes</b> (autoroutes, routes départementales, voie ferrée, activités économiques bruyantes),</li> <li>◆ <b>sites pollués</b> (dont certains à traiter et à requalifier),</li> <li>◆ <b>transports matières dangereuses</b> (gazoducs, pipeline), ...</li> </ul> </li> </ul>
<p>La municipalité de Forbach souhaite s'engager dans une dynamique d'adaptation au changement climatique au travers des 3 objectifs généraux suivants.</p>	
<p><b>3.6. Lutter contre l'émission des gaz à effet de serre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faciliter les mobilités douces</b> (sentiers créés, ou mieux entretenus, pistes et bandes cyclables créés...).</li> <li>• <b>Créer des parkings de co-voiturage.</b></li> </ul>
<p><b>3.7. Favoriser les économies d'énergie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les opérations d'aménagement, <b>privilégier les solutions passives et innovantes</b> : conception bioclimatique, performance énergétique des bâtiments, etc.</li> <li>• <b>Poursuivre les travaux d'isolation des bâtiments publics.</b></li> </ul>

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS DÉTAILLÉS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Veiller à la prise en compte de l'enjeu « Économie d'énergie » dans la réalisation des travaux de rénovation des logements sociaux portés par les bailleurs.</b></li> <li>• <b>Remplacer les luminaires actuels par la technologie LED, grâce à un plan d'investissement pluriannuel.</b></li> </ul>
<p><b>3.8. Inscrire une production minimale d'énergie renouvelable</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autoriser et encourager au travers du PLU le recours aux énergies renouvelables dans le résidentiel, les projets de développement économique et les bâtiments publics.</b></li> <li>• <b>Veiller au maintien du réseau de chaleur urbain existant et de sa rentabilité, en veillant notamment à garder un nombre de logements et d'équipements desservis suffisant et en étudiant de nouvelles possibilités de raccordement à ce réseau.</b></li> <li>• <b>Permettre la poursuite de mise en place de parcs photovoltaïques sur le ban communal.</b></li> </ul>

**- Orientation n°3 -  
Préserver l'environnement naturel  
et les paysages de Forbach**



ALLEMAGNE

Petite-Rosselle

Schœneck

Stiring-Wendel

Spicheren

Etzling

ALLEMAGNE

Behren-lès-Forbach

œting

Morsbach

**Espaces de sociabilisation  
créés ou existant à conforter**  
 Jardins partagés  
 Parc, aire de sport ou de jeux

**Trame verte et bleue**  
 Réservoirs de biodiversité d'intérêt régional  
 Milieux structurants forestiers  
 Réservoirs de biodiversité locaux

 Corridors forestiers SCoT  
 Corridors "Crapauds verts" SCoT  
 Corridors locaux  
 Corridors non fonctionnels  
 Trame bleue

 Zones bâties

0 300 600 m

Sources : ©IGN orthophoto, ©IGN - BDTopo  
 Réf. : 4125\_PLU\_Forbach  
 Réalisation : l'Atelier des Territoires - 2023